

Revue
internationale
de la vérification
des comptes
publics

Avril 2003
Vol. 30, n° 2



Conseil de rédaction

Franz Fiedler, Président de la Cour des comptes de l'Autriche
Sheila Fraser, Vérificatrice générale du Canada
Mohamed Raouf Najar, Premier Président, Cour des comptes de la Tunisie
David M. Walker, Contrôleur général des États-Unis
Clodosbaldo Russian Uzcategui, Contrôleur général du Venezuela

Présidente

Jacquelyn Williams-Bridgers (É.-U.)

Rédacteur en chef

Donald R. Drach (É.-U.)

Rédactrices en chef adjointes

Linda J. Sellevaag (É.-U.)
Alberta E. Ellison (É.-U.)

Rédacteurs associés

Bureau du vérificateur général (Canada)
Deepak Narain (ASOSAI -Inde)
Luseane Sikalu (SPASAI-Tonga)
Michael C. G. Paynter (CAROSAI -Trinité-et-Tobago)
Secrétariat général de l'EUROSAI (Espagne)
Khemais Hosni (Tunisie)
Yadira Espinoza Moreno (Venezuela)
Secrétariat général de l'INTOSAI (Autriche)
U.S. General Accounting Office (É.-U.)

Administration

Sebrina Chase (É.-U.)

Membres du Comité directeur de l'INTOSAI

Jong-Nam Lee, Président, Commission de contrôle et d'inspection, Corée, Président
Árpád Kovács, Président, Allami Számvevőszék, Hongrie, Premier Vice-président
Tawfik Ibrahim Tawfik, Président, Bureau général de contrôle, Arabie Saoudite, Second Vice-président
Franz Fiedler, Président, Cour des comptes, Autriche, Secrétaire général
Arah Armstrong, Directeur de la vérification, Service de la vérification, Antigua-et-Barbuda
Humberto Guimarães Souto, Ministre, Président, Cour des comptes, Brésil
Léopold A.J. Ouedraogo, Inspecteur général d'État, Burkina Faso
Mohamed Gawdat Ahmed El-Malt, Président, Organisation centrale de contrôle, Égypte
Vijayendra N Kaul, Contrôleur et Vérificateur général, Inde
Tsutomu Sigiura, Président, Conseil de contrôle, Japon
Bjarne Mork Eidem, Vérificateur général, Riksrevisjonen, Norvège
Genaro Matute Mejia, Contrôleur général, Contraloría General, Pérou
Alfredo Jose de Sousa, Président, Cour des comptes, Portugal
Pohiva Tui'i'oneoa, Vérificateur général, Service de vérification, Tonga
Mohamed Raouf Najar, Premier président, Cour des comptes, Tunisie
Sir John Bourn, Contrôleur et Vérificateur général, National Audit Office, Royaume-Uni
David M. Walker, Contrôleur général, General Accounting Office, États-Unis
Guillermo Ramirez, Président, Cour des comptes de l'Uruguay, Président

Revue internationale de la vérification des comptes publics

© 2003 International Journal of Government Auditing, Inc.

La *Revue internationale de la vérification des comptes publics* est publiée tous les trimestres (janvier, avril, juillet et octobre) pour le compte de l'INTOSAI (Organisation internationale des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques) en allemand, en anglais, en arabe, en espagnol et en français. La *Revue*, organe officiel de l'INTOSAI, vise l'avancement des procédés et techniques de vérification des comptes publics. Les opinions et les idées formulées n'engagent que la rédaction et les auteurs des textes et ne reflètent pas nécessairement les vues ou l'orientation de l'Organisation.

La rédaction invite les intéressés à soumettre des articles, des rapports spéciaux ou des faits divers à ses bureaux, aux soins du U.S. General Accounting Office, Room 7814, 441 G Street NW, Washington, D.C. 20548, É.-U. (téléphone : (202) 512-4707, télécopieur : (202) 512-4021, courriel : <spel@gao.gov>).

La *Revue* sert parfois de document pédagogique. La rédaction accorde donc la préférence aux articles traitant d'aspects pratiques de la vérification des comptes publics. Il peut s'agir d'études de cas, de commentaires sur de nouvelles méthodes de vérification ou de descriptions de programmes de formation en vérification. Les articles traitant surtout d'aspects théoriques ne conviennent guère.

La *Revue* est distribuée gratuitement aux membres de l'INTOSAI et aux intéressés. On la trouve sur le site Web de l'INTOSAI à www.intosai.org. On peut aussi l'obtenir en communiquant avec la *Revue* à spel@gao.gov.

Les articles de la *Revue* sont répertoriés dans l'*Accountants' Index* par l'American Institute of Certified Public Accountants et présentés dans la publication *Management Contents*. Des articles choisis figurent également dans les comptes rendus analytiques publiés par les sociétés Anbar Management Services, de Wembley, en Angleterre, et University Microfilms International, de Ann Arbor (Michigan), aux États-Unis.

table des matières

Éditorial	1
En bref	5
Pratiques exemplaires de l'ANAO	10
Obligation de rendre compte et vérification	16
Profil : Bangladesh	19
Publications à signaler	23
Dans le cadre de l'INTOSAI	24

Vérification gouvernementale dans la région du Pacifique Sud :

Dans l'optique des Îles Cook

PAUL R. S. ALLSWORTH

DIRECTEUR DE LA VÉRIFICATION, ÎLES COOK, PRÉSIDENT
DE LA SPASA

C'est un honneur que d'avoir l'occasion de partager avec vous quelques-uns des problèmes et défis auxquels font face les petits bureaux de vérification isolés dans la région du Pacifique Sud. Dans cet article, j'ai l'intention d'aborder le sujet du point de vue d'un petit État insulaire. Les îles Cook se composent de 15 petites îles éparpillées sur une région de quelque deux millions de kilomètres carrés d'océan et représentent au total 240 kilomètres carrés de superficie. À l'ouest des îles Cook se trouvent les Tonga et Samoa et à l'est, Tahiti et la Polynésie française. Les îles Cook se divisent en deux groupes, un groupe au nord qui comprend sept îles et un autre au sud qui en comprend huit. Il s'agit de la deuxième plus grande zone économique exclusive au monde, mais c'est l'un des pays les moins peuplés du Pacifique Sud puisque sa population n'atteint pas les 20 000 habitants.

Histoire

Jusqu'en 1987, le ministère des Finances des îles Cook se réservait la fonction de vérification interne et mettait l'accent essentiellement sur l'intégrité du système centralisé d'avances de caisse du ministère des Finances, de l'achat et de la vente d'alcool, des timbres et de l'encaisse. Au cours de cette période, la vérification interne, qui relevait de quatre employés locaux, a découvert des fraudes importantes au niveau de l'achat et de la vente d'alcool et des pertes d'argent dans les bureaux de poste gouvernementaux. Ces fraudes étaient le résultat des faibles contrôles internes et du manque d'examen et de surveillance. En 1987, le Bureau des vérifications et des enquêtes, le prédécesseur du Bureau de la vérification, a été mis sur pied aux termes de la Loi sur les magasins et les

fonds publics. Au cours de cette période, le gouvernement des îles Cook a délégué la responsabilité de la vérification externe au Bureau du vérificateur général de la Nouvelle-Zélande.

Avant 1995, les îles Cook ont connu un effondrement de l'économie à cause d'une fonction publique en sureffectif, ce qui a provoqué un excédent de dépenses. Le gouvernement a dû réduire l'effectif et restructurer la fonction publique, déclenchant un processus de réformes. La triste performance de divers actifs gouvernementaux a contribué à l'effondrement économique et, par conséquent, dans le cadre d'une privatisation, on a vendu divers actifs, y compris l'hôtel de prestige en faillite qui appartenait au gouvernement. Dans le cadre de cette réforme, on a adopté la Loi sur la vérification et le Comité d'examen des dépenses publiques (PERCA) en juillet 1996 afin de faciliter la surveillance de la gestion financière et d'améliorer la reddition de comptes et la transparence. L'adoption de cette loi a entraîné le remplacement du Bureau des vérifications et des enquêtes par le Bureau de la vérification, qui depuis sa création, est régi par cette loi. La fonction de vérification externe assurée par le Bureau du vérificateur général de la Nouvelle-Zélande et par des cabinets de comptables agréés du secteur privé a été transférée au Bureau de la vérification du gouvernement des îles Cook, qui a assumé l'entière responsabilité de la vérification externe en 1996, lorsque pour la première fois, on a comblé localement le poste de directeur de la vérification. Celui-ci a formulé sa première opinion sur les états financiers de l'État pour l'exercice terminé le 30 juin 1998. Depuis lors, le Bureau de la vérification a assumé pleinement la responsabilité de fournir des opinions sur les états financiers de l'État, de tous ses ministères et de toutes les sociétés d'État.

Loi

Après le programme de réforme du secteur public lancé en 1995–1996, on a adopté la Loi sur le ministère des Finances et de la gestion économique qui prévoyait des contrôles de gestion financière stricts et remplaçait le système de budget par article de dépense par un système de budget axé sur les extrants. La Loi PERCA de 1996 a également été conçue pour assurer une surveillance et un contrôle adéquat du respect de la Loi sur le ministère des Finances et de la gestion économique.

Le Bureau de la vérification des îles Cook est la garantie constitutionnelle de l'intégrité financière du régime parlementaire du pays et il aide le gouvernement à utiliser ses ressources de façon efficace, efficiente et économique. Le Bureau de la vérification appuie le Parlement dans ses efforts pour renforcer l'efficacité et l'efficience des instruments du gouvernement et la reddition de comptes.

Le Bureau de la vérification est autonome vis-à-vis du pouvoir exécutif du gouvernement. Le mandat que lui confère la loi est inscrit dans la Constitution des îles Cook à l'article 71 et dans la Loi sur la vérification et le Comité d'examen des dépenses publiques (PERCA) de 1995–1996, partie 3. Le directeur de la vérification exécute les fonctions que lui confère la Loi avec l'aide d'un personnel et de personnes qu'il nomme conformément aux articles 21 et 24 de la même loi.

Personnel et formation

Le Bureau de la vérification a connu une croissance marquée depuis sa création, il y a sept ans. Le personnel a presque triplé et le personnel local s'est qualifié officiellement au troisième niveau et continue à suivre une formation de l'Association des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques du Pacifique Sud (SPASAI). Les programmes de formation de la SPASAI ont reçu un financement adéquat grâce à l'Initiative de

développement de l'INTOSAI et à l'aide financière de la Banque asiatique de développement (BasD). Ces deux institutions se sont engagées à promouvoir une bonne gouvernance dans la région.

Le Bureau a continué à accorder une grande priorité au perfectionnement professionnel continu et à la formation du personnel, en offrant une aide financière au personnel qui souhaitait suivre des cours de comptabilité et de droit dans le cadre de l'éducation permanente à l'Université du Pacifique Sud. En février 2001, le Bureau de la vérification accueillait le septième congrès de la SPASAI à Rarotonga. À cette occasion, on a offert un atelier sur la vérification de la gestion à l'intention des vérificateurs généraux de la région.

La comptabilité financière, les pratiques de rapports et les méthodes de vérification

Depuis le début du programme de réforme, il y a eu une amélioration considérable des normes de présentation des états financiers au niveau des ministères et des autres entités du ministère des Finances et de la gestion économique. Nous avons terminé la transition de la comptabilité de caisse à la comptabilité d'exercice conformément aux principes comptables généralement reconnus. Au cours de l'exercice 1998–1999, sur 30 organismes, on a délivré cinq opinions avec réserve et un déni d'opinion. Pour l'exercice 1999–2000, il y a eu trois opinions avec réserve et un déni d'opinion. Toutefois, les retards dans la préparation des états financiers et la vérification que doit par la suite effectuer le Bureau de la vérification continuent à nous préoccuper. En décembre 2002, le Ministère a publié une liste exhaustive des conventions et procédures de présentation des états financiers à utiliser à l'échelle du gouvernement.

À l'heure actuelle, la majorité du personnel du Bureau de la vérification concentre ses efforts sur la vérification des états financiers afin de s'assurer que les états financiers publics de l'État et de ses unités distinctes sont présentés fidèlement. Toutefois, le Bureau entreprend un examen spécial de programmes précis qui vont de l'environnement de contrôle interne à des allégations de conduite criminelle dans la fonction publique. Le Bureau de la vérification joue le rôle de défenseur de l'intégrité financière du régime parlementaire du gouvernement du pays.

Les défis de l'avenir

Le recrutement et le maintien en poste de comptables et de vérificateurs compétents représentent le défi le plus considérable du Bureau de la vérification aujourd'hui. Beaucoup de nos jeunes gens les plus talentueux et les plus ambitieux ont quitté le pays pour s'instruire et faire carrière dans les plus grands pays du Pacifique Sud, comme l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Le Bureau fait également face à des problèmes de gestion de la charge de travail provoqués par le manque de personnel. Il faut tout simplement plus de personnel pour faire face au nombre accru de vérifications comptables et le Bureau doit commencer à effectuer des vérifications de gestion afin de respecter son mandat en vertu de la loi. L'attrait d'une rémunération plus intéressante dans le secteur privé augmente nos problèmes de recrutement.

Afin d'obtenir le financement accru nécessaire pour embaucher du personnel supplémentaire, le Bureau de la vérification devra convaincre le gouvernement que les coûts accrus associés à l'embauche de chaque nouvel employé seront largement compensés par les économies découlant du plus grand nombre de vérifications effectuées, surtout les vérifications de gestion.

À l'heure actuelle, les ministères et les autres organismes ne communiquent pas comme il se doit les éléments non financiers qui doivent être inclus dans des états financiers à vocation générale, c.-à-d. les intrants, les extrants et les résultats liés directement au rendement. Le Bureau de la vérification encouragera la préparation de rapports sur le rendement indiquant la mesure dans laquelle l'entité qui fait rapport a atteint ses objectifs de prestation de biens ou de services. Une fois ces mécanismes de rapports en place, le Bureau de la vérification devra disposer de plus de personnel pour effectuer les vérifications connexes.

En entreprenant des vérifications de gestion, le Bureau de la vérification a l'intention de s'intéresser de plus en plus à l'utilisation efficace, efficiente et économique des ressources du gouvernement. La vérification de gestion nous permettra d'évaluer le rendement de l'argent investi par le gouvernement du point de vue des extrants et des résultats.

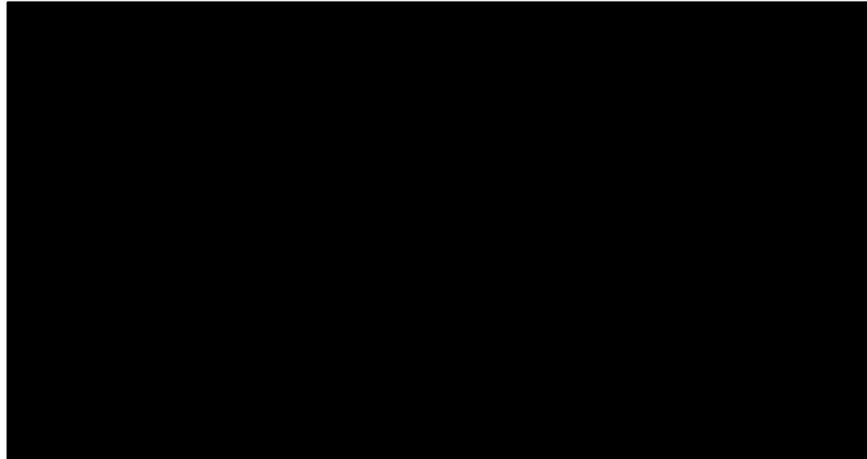
Le Bureau de la vérification reconnaît qu'il faut solliciter le concours de spécialistes de l'étranger afin de s'assurer que le personnel du Bureau recevra la formation appropriée et sera informé de façon régulière et continue des changements et des problèmes nouveaux qui sont soulevés par rapport aux normes internationales de comptabilité et aux pratiques comptables généralement reconnues. Bien qu'il y ait plusieurs cabinets d'experts comptables dans les îles Cook, il y a lieu de se demander si ces cabinets ont eu le temps ou la possibilité de prendre connaissance des derniers changements et des problèmes nouveaux dans le domaine de la comptabilité.

La vérification environnementale, les technologies de l'information et les fraudes ainsi que la juricomptabilité et la vérification de la dette publique sont également des domaines de préoccupation et de grande priorité auxquels se consacrera notre personnel à l'avenir.

Avec ses ressources actuelles, le Bureau de la vérification des îles Cook éprouve de la difficulté à satisfaire aux exigences de la PERCA. À cause de facteurs externes, les recettes du gouvernement sont à la baisse. La diminution des crédits budgétaires qui en résulte compromet le mandat du Bureau de la vérification.

Ces défis représentent un programme ambitieux pour le Bureau de la vérification des îles Cook. D'autres pays du Pacifique Sud font face à des défis semblables dans l'exécution de leur mandat. Il est donc encore plus important, dans le cadre du 50^e anniversaire de INTOSAI cette année, que nous continuions à mettre en commun notre expérience et à collaborer pour surmonter nos défis communs et promouvoir la reddition de comptes et la transparence dans le secteur public partout dans le monde. ■

EN BREF



Brésil

La Cour des comptes suggère des améliorations pour le programme d'alphabétisation

La Cour des comptes du Brésil (CCB) a récemment réalisé un audit du programme L'Éducation des jeunes et des adultes — Solidarité dans l'alphabétisation, dont l'objectif est de réduire les niveaux d'analphabétisme et de promouvoir les possibilités d'apprentissage pour les jeunes et les adultes de 14 à 24 ans.

L'audit a révélé que le programme n'a pas tenu compte de la politique nationale pour les jeunes et les adultes du ministère de l'Éducation, que le processus d'éducation n'assurait aucune continuité et que certains facteurs — par exemple les déficiences visuelles de certains étudiants et les problèmes associés aux manuels scolaires — nuisaient au succès du programme. Les auditeurs ont constaté le besoin de faire concorder le Programme d'alphabétisation avec les politiques publiques pour l'éducation des jeunes et des adultes afin de garantir la continuité du processus éducatif pour ceux qui terminent le module d'alphabétisation.

La Cour a recommandé que : 1) le Fonds national pour le développement de l'éducation prenne des mesures dans le cadre du Programme de solidarité dans l'alphabétisation afin de déceler et de traiter les déficiences visuelles et auditives; 2) l'on augmente la durée du module d'alphabétisation et 3) l'on rédige de nouveaux manuels et du matériel pédagogique de manière à compléter la série existante.

La Cour des comptes et le Secrétariat du Revenu interne unissent leurs efforts

Le Président de la CCB, le juge Valmir Campelo, a rencontré le Secrétaire du Revenu interne, M. Jorge Rachid, pour discuter de questions importantes liées aux inspections fédérales.

Au cours de la réunion, ils ont discuté de moyens de mieux intégrer les deux institutions et de mesures communes qui permettraient d'accélérer la collecte d'information pertinente et donc de se prononcer plus rapidement sur les audits de la CCB et d'accroître leur efficacité.

La Cour des comptes surveille le Programme d'élimination de la faim

Le Ministre de la Sécurité alimentaire et de la Lutte contre la faim du Brésil a demandé que le Président de la CCB surveille et contrôle les activités liées aux programmes gouvernementaux de lutte contre la faim, programmes que le Président Luiz Inácio Lula da Silva a définis comme prioritaires en raison de leur impact social et des ressources importantes qu'il faut y investir. En réponse à cette demande, le juge Campelo, Président de la CCB, a indiqué que la Cour des comptes accordera une attention spéciale aux mesures gouvernementales de lutte contre la faim, puisque la surveillance et le contrôle des programmes et des activités des directions du gouvernement fédéral font partie de ses nombreuses responsabilités légales et constitutionnelles.

Le Président de la Cour des comptes reçoit la délégation du Conseil de contrôle du Japon

Le Juge Valmir Campelo, Président de la Cour des comptes du Brésil, a reçu la visite d'une délégation du Conseil de contrôle du Japon qui est venue au Brésil pour contrôler l'ambassade et les consulats du Japon et vérifier si le gouvernement fédéral, les États et les municipalités du Brésil ont utilisé judicieusement les ressources fournies par le gouvernement du Japon pour des projets de coopération technique.

Au cours de la réunion, la délégation japonaise et la CCB ont échangé sur leurs expériences respectives en ce qui a trait à un défi commun — le processus d'inspection des sociétés publiques en voie de privatisation.

Recommandation de la Cour des comptes au Commandement de la marine

Comme suite à la demande de vérifier des irrégularités qui se seraient produites lors de l'appel d'offres de la Division de la santé de la marine pour l'acquisition de matériel médical, la CCB a établi que le Commandement de la marine/ministère de la Défense ne doit pas permettre que des sociétés brésiliennes soient exclues des appels d'offres internationaux exécutés à l'aide de ressources provenant d'opérations de crédit externes d'une 1) agence officielle de coopération étrangère; 2) institution financière multilatérale avec laquelle le Brésil collabore; 3) institution financière étrangère. Une telle interdiction est contraire à la Loi sur les appels d'offres et les contrats.

Pour obtenir plus d'information à ce sujet, veuillez communiquer avec le : Tribunal de Contas de União, Sector de Administração Federal Sul—Lote 01, CEP—70042—900 Brasília, D.F., Brésil. Téléc. : ++55(61) 316—7522; courriel : arint@tcu.gov.br; page Web : www.tcu.gov.br.

États-Unis

Le contrôleur n'appellera pas de la décision concernant l'accès aux dossiers sur l'énergie de la Maison-Blanche

Le Contrôleur général David M. Walker, chef du General Accounting Office (GAO) des États-Unis, a décidé de ne pas porter en appel la décision du juge John D. Bates selon laquelle le Contrôleur général n'avait pas le droit d'intenter une poursuite dans le but d'avoir accès aux dossiers du National Energy Policy Development Group (NEPDG).

La déclaration suivante du GAO a été faite dans un communiqué remis à la presse le 7 février et diffusé sur son site Web

(www.gao.gov/press/w020703.pdf) : « Après avoir fait une analyse et un examen approfondis de la décision de la cour de district dans l'affaire Walker c. Cheney, et avoir mené des consultations intensives auprès des dirigeants du Congrès et d'autres personnes au sujet de diverses questions stratégiques et des conséquences possibles de la décision de la cour, le GAO a décidé de ne pas interjeter appel ».

La poursuite découle des démarches entreprises par le GAO en vue d'obtenir de l'information sur les personnes que le NEPDG — présidé par le Vice-président — et son personnel ont rencontrées pour élaborer la politique nationale du Président. Le GAO a tenté d'obtenir cette information pour faire suite aux demandes des deux membres de la minorité de la Chambre et de quatre présidents de comité et de sous-comité du Sénat. En février 2002, après des mois de négociations et de compromis de la part du GAO, la question n'était pas réglée et le GAO a intenté une poursuite à la cour du District de Columbia. Les plaidoiries dans cette affaire ont été entendues le 27 septembre 2002; le juge Bates a

rendu sa décision le 9 décembre 2002. La décision du juge Bates portait seulement sur le droit du Contrôleur général de poursuivre. Invoquant la nature historique de ce problème — à savoir si les cours doivent intervenir dans un différend entre les organes législatif et exécutif — le juge a décidé que la question en litige et la nature de l'intérêt du Congrès n'étaient pas suffisantes pour que la cour tranche.

« Le GAO est convaincu que la cour de district n'a pas pris la bonne décision, mais il lui faudrait pour poursuivre cette affaire consacrer énormément de temps et de ressources pendant plusieurs années. En même temps, plusieurs parties du secteur privé tentent d'obtenir essentiellement la même information que le GAO et s'ils l'obtiennent, ils la lui communiqueront. »

La même déclaration indique aussi qu'« il est important de noter que parce que la décision de la cour de district n'a pas porté sur le bien-fondé de la requête, elle n'a pas d'effet sur les droits de contrôle du GAO prévus par la loi ni sur l'obligation qu'ont les organismes de fournir de l'information au GAO. En outre, la décision de la cour se limite aux circonstances uniques de cette affaire particulière et n'empêche pas le GAO d'intenter éventuellement une poursuite sur une autre question comportant des circonstances et des faits différents ».

M. Walker a affirmé que ses démarches pour sensibiliser le Congrès américain ont mis au jour l'existence d'un large consensus bipartite selon lequel le GAO aurait dû recevoir l'information limitée et non délibératoire qu'il avait demandée au NEPDG, sans qu'il soit nécessaire d'intenter une poursuite. « Nous avons décidé de ne pas poursuivre davantage cette affaire devant les tribunaux, mais nous espérons que l'Administration s'acquittera comme il se doit de son obligation de divulguer de l'information au GAO, au Congrès et au public, non seulement sur cette question mais sur

toute autre question qui se présentera dans l'avenir. Nous espérons que le GAO n'aura plus jamais à s'en remettre aux tribunaux pour obtenir l'information dont le Congrès a besoin pour s'acquitter de ses responsabilités constitutionnelles, mais nous sommes prêts à le faire, au besoin. »

Le Contrôleur général a fait observer que la décision de ne pas interjeter appel, tout comme sa décision initiale d'intenter une poursuite l'année dernière, a été difficile à prendre et qu'elle était controversée. « Dans les deux cas, j'ai fait ce que je pensais être la chose à faire d'après tous les faits et circonstances. » Il a ajouté que sa décision de ne pas interjeter appel a reçu un appui important de la part des deux parties.

Pour obtenir de l'information supplémentaire, veuillez vous rendre sur le site Web du GAO à l'adresse : www.gao.gov.

Hong Kong

Publication du rapport de contrôle

Le 30 octobre 2002, le directeur du contrôle a soumis au Président, du Conseil législatif son rapport n° 39, qui comprend les résultats des contrôles de l'optimisation des ressources réalisés entre mars et septembre 2002. Le rapport aborde onze sujets, notamment : 1) la protection des recettes des produits passibles des droits de douane; 2) un mécanisme financier spécial pour les petites et moyennes entreprises; 3) la gestion des déchets solides municipaux; 4) la planification et l'attribution de places dans les écoles primaires; 5) l'administration des écoles primaires. Le rapport fait état d'économies et d'avantages se chiffrant à environ 270 millions de dollars américains pour la Région administrative spéciale du Gouvernement de Hong Kong.

Les constatations du rapport ont incité le gouvernement à prendre des mesures pour améliorer la situation. Ainsi, le contrôle de la planification et de l'attribution de places dans les écoles primaires a révélé que d'ici 2010, il y aura un excédent de places et un écart important entre la demande et l'offre. Le gouvernement a donc accepté de surveiller l'attribution de places dans les écoles primaires et à

cette fin d'examiner le programme de construction d'écoles et d'améliorer l'utilisation des places existantes.

Pour obtenir plus d'information au sujet du rapport, veuillez vous rendre à la page d'accueil du site Internet de la Commission de contrôle à : <http://www.info.gov.hk/aud/> ou encore communiquer avec le Directeur du contrôle, Commission de contrôle, 26/F, Immigration Tower, 7 Gloucester Road, Wanchai, Hong Kong, Chine. Téléc. : (852) 2824 2087; courriel : enquiry@aud.gov.hk.

Hongrie

Activités et Rapport sommaire de 2002 du Bureau de contrôle d'État

Selon la Constitution de la Hongrie, le Bureau de contrôle d'État (BCE) est l'organisation de contrôle économique et financier du Parlement. Il contrôle tout le budget de l'État, les biens de l'État, la gestion financière de certaines organisations non comprises dans le budget de l'État, ainsi que le fonctionnement et la gestion financière des institutions qui rendent des comptes au Parlement (y compris la Banque nationale de la Hongrie). Les contrôles du BCE déterminent aussi la légitimité de la gestion financière des partis politiques. En plus de formuler une opinion sur l'utilisation et la gestion des finances publiques et des biens publics, le BCE effectue un nombre croissant de contrôles de gestion en vue d'évaluer la situation économique, l'efficacité et l'efficience des ressources affectées.

Le BCE exerce ses activités selon ce qui est prévu dans son plan de contrôle annuel. Les commissions parlementaires étudient la plupart des 40 à 50 rapports que le BCE prépare chaque année. Au cours des séances plénières, les commissions étudient les rapports de contrôle du budget annuel, ce qui comprend les propositions sur le budget et son exécution, ainsi que le fonctionnement de l'agence de biens de l'État et de l'agence de presse nationale. Le rapport sommaire du BCE, qui évalue globalement les tendances des activités budgétaires de l'État et rend compte des activités de l'organisation et des mesures qui ont été prises à la suite des recommandations qui avaient été

formulées, est aussi étudié à l'occasion des séances plénières.

Dans le rapport sommaire de l'exercice 2002, le BCE a constaté qu'aux niveaux central et local, les activités gouvernementales et la gestion financière sont à toutes fins pratiques satisfaisantes. Néanmoins, le BCE a conseillé au gouvernement d'accélérer les activités qui soutiennent la réforme afin d'équilibrer le fonctionnement des grands systèmes de services (santé publique, sécurité sociale et régimes de retraite) qui assurent la bonne marche de la société et de l'économie.

Le rapport sommaire du BCE met l'accent sur les progrès du contrôle, qui font suite aux résolutions adoptées par le Parlement et qui consistent à faire appel à une méthode de contrôle comptable visant à assurer une plus grande reddition de comptes et transparence et la fiabilité de l'exécution du budget de l'État, tout en contribuant à le moderniser et à le rendre conforme aux exigences de l'Union européenne.

Le rapport sommaire annuel donne aussi un aperçu de la manière dont le BCE appuie les projets qui sont conçus pour mettre en lumière les causes et le contexte de la corruption, la relation entre la corruption et les secteurs à risque élevé, et pour réduire les sources de pertes qui présentent un risque pour l'économie.

Le rapport sommaire de l'exercice 2000 donne également une vue d'ensemble de l'assurance de la qualité interne, des activités d'élaboration des méthodes et des relations internationales; il explique en quoi les améliorations du système de contrôle comptable de la Hongrie le rendent plus conforme aux exigences de l'Union européenne (UE).

Le rapport souligne de plus la participation du BCE à la vie professionnelle. En ouvrant la voie dans le domaine de la coopération avec les universités et les collèges, afin de préparer la prochaine génération de professions dans le domaine économique, le BCE aide la Hongrie à se préparer à relever les défis du nouveau millénaire.

Pour obtenir de l'information supplémentaire, veuillez vous adresser au : Allami Szamvevoszek State Audit Office Staatsrechnungshof, H 1364 Budapest 4, Hongrie. Téléc. : ++36 (1)

484–9201, 338–4710; courriel : kovacs@asz.hu.

Malte

Publication du rapport de vérification de 2001

Au cours de l'année 2002, le Bureau de vérification national de Malte a exécuté des vérifications comptables et de la conformité des questions liées à l'exercice terminé le 31 décembre 2001. Le rapport de vérification de 2001 renferme l'opinion, les constatations et les préoccupations du vérificateur.

Pour les sections sur les ministères et les services, le Bureau a utilisé une structure de rapport améliorée afin que ce dernier soit plus facile à consulter. Chaque section comprend maintenant le contexte, qui décrit brièvement le secteur examiné, et classe les questions par catégorie, soit les questions clés et les questions qui ont trait au contrôle ou à la conformité. Il renferme aussi les recommandations qui sont faites à chaque entité afin qu'elle améliore son système de contrôle interne ainsi que les commentaires de la direction concernant les mesures qu'elle entend prendre.

La section du rapport de vérification comptable comprend les commentaires du Bureau de vérification national sur l'état du fonds consolidé, les prêts, les placements, la dette publique, les avances et les lettres de confort et les garanties bancaires. Le rapprochement du Compte public de la Banque centrale de Malte n'avait pas été réalisé depuis juin 1992, mais le système de rapprochement de la Banque mis en oeuvre le 14 octobre 2002 a montré que le solde d'ouverture du Compte public était celui indiqué par la Banque centrale de Malte.

Des améliorations substantielles pourraient être obtenues en ce qui concerne les arriérés de recettes (qui avoisinaient les 900 millions de dollars américains au 31 décembre 2001), un secteur où on a relevé des procédures de perception de la dette inefficaces et des procédures d'observation peu efficaces. Certains services n'ont pas soumis leurs déclarations, et les données présentées par le ministère de la Sécurité sociale se sont révélées peu fiables.

Le Bureau s'inquiète aussi au sujet de la non-conformité généralisée aux

règles et aux règlements financiers. Voici quelques exemples de secteurs préoccupants :

- les paiements en double découlant de contrôles internes faibles;
- les recettes non encaissées et les fonds non déposés, et le remboursement tardif des fonds au Compte public;
- la non-conformité aux règlements sur les stocks, y compris l'absence d'inventaire à jour;
- la sous-utilisation d'installations informatisées.

Pour obtenir de l'information additionnelle, veuillez communiquer avec le : Bureau de vérification national, Floriana CMR 02, Malte. Téléc. : ++356 21 22 07 08; courriel : joseph.g.galea@gov.mt; site Web : <http://www.nao.gov.mt>.

Mongolie

Nouvelle Loi sur le contrôle d'État

Le 3 janvier 2003, le Grand Khoural d'État (le Parlement) de Mongolie a approuvé la Loi sur le contrôle d'État, qui était fondée sur la Déclaration de Lima et les Lois sur le modèle d'audit du PNUD/PACT conçu pour les ISC. La promulgation de cette loi a donné naissance à des changements d'importance dans le système de contrôle du gouvernement mongolien.

L'ancien Comité de contrôle et d'inspection d'État (CCNI) a été remplacé par le tout nouveau Bureau national de contrôle de Mongolie (BCNM), qui sera l'institution supérieure de contrôle de la Mongolie. De plus, les comités de contrôle et d'inspection provinciaux seront remplacés par des bureaux de contrôle provinciaux dirigés par des contrôleurs généraux provinciaux. L'ancien CCIE utilisait le modèle de conseil, mais le BCNM actuel sera structuré d'après le modèle de contrôleur général (aussi appelé le modèle de Westminster ou modèle hiérarchique).

Selon la nouvelle loi, le mandat du BCNM consiste à exécuter des contrôles de gestion et des états financiers des organismes publics et des programmes gouvernementaux.

Nomination du Contrôleur général

Le 10 janvier 2003, le Parlement de la Mongolie a nommé M. Javzmaa Lkhamsuren Contrôleur général de la Mongolie et lui a confié un mandat de six ans.



M. Javzmaa Lkhamsuren

Avant sa nomination, M. Javzmaa était Président du Comité du contrôle et d'inspection d'État de la Mongolie depuis 1995. Tout au long de sa carrière à la fonction publique, M. Javzmaa a acquis une vaste expérience des activités gouvernementales aux niveaux provincial et local. Il détient une maîtrise en gestion.

Pour obtenir de l'information supplémentaire, veuillez communiquer avec le :

Bureau national de contrôle de Mongolie, Government Building N^o. 4, Baga Toiruu-6, Ulaanbaatar-45, Mongolie. Téléc. : ++976-1-323266.

Saint-Kitts-et-Nevis

Publication du Rapport annuel de 2001

Dans son rapport annuel de 2001 au Parlement, le Directeur de la vérification de Saint-Kitts a indiqué qu'il restait encore beaucoup à faire même si le contrôle des dépenses montrait des signes d'amélioration. Il a fait observer que même si le Parlement avait approuvé le budget, sa mise en oeuvre devait être guidée par les réalités quotidiennes :

« Les divers ministères s'efforcent d'atteindre les objectifs énoncés dans les programmes détaillés du Budget des dépenses, tels qu'ils ont été approuvés par le Parlement. L'une des vues qui ont été exprimées tout récemment est que le Budget est préparé sur la base des programmes et que, pourvu que les dépenses soient engagées sur cette base, on ne doit pas se préoccuper des économies, car tous les fonds affectés devraient être dépensés en entier à la discrétion des ministères.

Malheureusement, le mot "efficience" et sa signification ne font souvent pas partie des préoccupations des gestionnaires. En outre, les gestionnaires qui adoptent une telle philosophie de gestion rendent la tâche de contrôler les dépenses encore plus difficile pour le ministère des Finances. »

Le compte de l'exercice s'est soldé par un déficit de 55,2 millions de dollars. Étant donné le niveau élevé des revenus, le compte de capital a enregistré un excédent impressionnant de 44,96 millions de dollars. Le résultat net des opérations financières de 2001 est un faible déficit de 10,22 millions de dollars.

Le rapport a aussi attiré l'attention sur le coût croissant du service de la dette (30,22 p. 100 des revenus de l'exercice 2001). Par contre, Saint-Kitts effectue encore ses paiements rapidement. Tous les tableaux d'amortissement étaient à jour et le gouvernement n'avait aucun arriéré important pour l'un ou l'autre de ses engagements sous forme d'emprunts à la fin de l'exercice.

Pour obtenir de l'information supplémentaire, prière de vous adresser au : National Audit Office, Basseterre, Saint-Kitts-et-Nevis.

Télec. : ++1(869) 466-8510; courriel : auditoffskn@caribsurf.com

Union européenne

Mise en oeuvre de la Politique de sécurité alimentaire dans les pays en développement

Au Sommet mondial de l'alimentation tenu à Rome en 1996, les chefs d'État et de gouvernement et la Commission européenne se sont engagés à faire passer de 800 millions à 400 millions, d'ici 2015, le nombre de personnes sous-alimentées et à réorienter l'aide alimentaire vers le développement à plus long terme afin d'améliorer la sécurité alimentaire. En même temps, un règlement du Conseil visant à accroître la sécurité alimentaire et à réduire la dépendance alimentaire des pays bénéficiaires a été adopté.

La Cour des comptes européenne a examiné la mise en oeuvre de la politique de sécurité alimentaire pour la période de 1997 à 2001. Elle a constaté que dans beaucoup de pays bénéficiaires, les stratégies de sécurité alimentaire n'étaient pas intégrées de manière cohérente aux stratégies de développement nationales et que les programmes de sécurité alimentaire étaient exécutés comme des programmes de développement distincts des programmes traditionnels. La Cour a aussi constaté qu'il n'y avait pas d'information de base fiable sur la situation de la sécurité alimentaire et que les statistiques produites par les services nationaux étaient en grande partie insatisfaisantes. En outre, dans de nombreux pays, la mise en oeuvre de projets n'était pas structurée et il n'y avait aucune procédure de sélection formelle reposant sur des priorités et des critères clairs. La population locale

participait rarement à la proposition et à la sélection des projets, et il y avait peu de structures pour aider les communautés locales à gérer les projets. La plupart des gouvernements centraux avaient délégué la gestion des programmes de sécurité alimentaire à des organismes parapublics, ce qui a entravé l'intégration des mesures de développement aux structures durables.

Voici quelques-unes des recommandations de la Cour :

Que le concept de la sécurité alimentaire soit intégré à la politique de développement globale de la Commission, et que les stratégies et programmes uniques et globaux soient conçus pour et par les pays bénéficiaires.

- Que la Commission songe à appuyer les pays en développement dans la production d'information fiable sur les problèmes socio-économiques des ménages et l'élaboration d'indicateurs de la sécurité alimentaire avec d'autres donateurs.
- Que la Commission continue à se concentrer sur l'établissement de la capacité et l'aide institutionnelle aux services centraux et locaux des pays bénéficiaires.

Pour obtenir de l'information additionnelle à ce sujet, veuillez communiquer avec le Service des Relations extérieures de la Cour des comptes européenne. Tél. : +352 021-36 31 03 (GSM), +352-4398-45410, téléc. : +352-4398-46430, courriel : euraud@eca.eu.int; ou site Web : www.eca.eu.int. ■

Guides de pratiques exemplaires de l'ANAO

Gordon Carey, directeur principal, Direction de la recherche et du perfectionnement

L'Australian National Audit Office (ANAO) produit des guides de pratiques exemplaires dans le cadre de sa stratégie de vérification intégrée. Celle-ci prévoit la prestation, à la clientèle vérifiée, de services de soutien à l'information.

Grâce à la diffusion de guides de pratiques exemplaires, l'Australian National Audit Office (ANAO) cherche à améliorer l'administration publique en veillant à ce que les pratiques exemplaires en usage dans certaines organisations soient reconnues et adoptées par l'ensemble de la fonction publique de l'Australie. Pour ce faire, il lui faut étudier les pratiques des secteurs public et privé en Australie et ailleurs. De par sa connaissance et sa compréhension du secteur public, l'ANAO s'emploie à recenser, à évaluer et à définir les pratiques exemplaires et à cerner les secteurs où des améliorations sont justifiées.

Selon la nature et le contenu de l'information recueillie au cours d'une vérification, les guides de pratiques exemplaires peuvent être produits parallèlement à la vérification. Par ailleurs, l'ANAO peut préparer un guide de pratiques exemplaires s'il perçoit la nécessité de fournir des principes directeurs dans un secteur particulier de l'administration publique.

Pour obtenir la liste complète des guides de pratiques exemplaires publiés par l'ANAO de 1996 à aujourd'hui, consultez le site Web de l'ANAO à l'adresse suivante : <http://www.anao.gov.au>. Ces guides ont été répertoriés par date, par titre ou par sujet. Ils contiennent un résumé et peuvent également être téléchargés à partir du site Web.

Certains des guides moins récents susceptibles de vous intéresser portent sur les sujets suivants :

- Life Cycle Costing
- Some Better Practice Principles for Developing Policy Advice
- Rehabilitation : Managing Return to Work
- Internet Delivery Decisions
- *Planning for the Workforce of the Future*

Dans les prochains mois, l'ANAO mettra à jour le document intitulé *Corporate Governance in Commonwealth Authorities and Companies*.

Les guides de pratiques exemplaires dignes d'intérêt pour les autres institutions supérieures de contrôle des finances publiques sont énumérés ci-dessous.

Building Capability, A framework for managing learning and development in the APS (avril 2003) (Renforcement des compétences : un cadre de gestion du perfectionnement dans la fonction publique australienne)

L'atteinte efficace et efficiente de résultats par la fonction publique australienne repose sur les compétences de ses fonctionnaires. Le renforcement des compétences, élément essentiel

au rendement de l'organisation, exige une stratégie de gestion systématique de la formation et du perfectionnement qui fasse partie intégrante de la planification de la main-d'œuvre.

La formation et le perfectionnement est une fonction clé pour tous les organismes de la fonction publique de l'Australie. Cette fonction demande la même rigueur et la même attention que toute autre tâche liée à la gestion du risque. Si elle est bien gérée, elle permet aux organismes d'obtenir au moment voulu les bonnes ressources dotées des bonnes compétences afin d'atteindre dans l'avenir les objectifs et les résultats escomptés du gouvernement.

Le rapport de vérification du rendement de l'ANAO intitulé *Management of Learning and Development in the APS* (No 64 2002–2002) et l'étude comparative *Management People for Business Outcomes* (No 61 2001–2002) ont relevé des possibilités d'amélioration dans la planification, l'intégration, la prestation et l'évaluation de la formation et du perfectionnement.

Le guide, fruit de la collaboration entre l'ANAO et la Commission de la fonction publique de l'Australie, s'appuie sur l'expérience acquise lors de la vérification par l'ANAO des activités de formation et de perfectionnement, ainsi que sur les tendances dans les organisations internationales et le secteur privé. Conçu expressément pour le secteur public, le guide propose des exemples de pratiques exemplaires d'organismes de la fonction publique australienne. Son objectif est d'informer les parties intéressées des organismes clés et de favoriser des améliorations constantes par les personnes directement chargées de la formation et du perfectionnement.

Le guide énonce les principes et les caractéristiques d'un cadre de renforcement des compétences. Il fournit des conseils sur la façon de promouvoir la planification de la formation et du perfectionnement; recense des processus grâce auxquels les organismes sont en mesure d'atteindre de bons résultats; insiste sur la nécessité d'une harmonisation et d'une intégration avec les autres fonctions liées aux ressources humaines (telles que la gestion de la planification et du rendement) et indique des moyens de favoriser une culture axée sur la formation et le perfectionnement. Il mentionne des considérations liées à la gouvernance et expose des modalités de rapport appropriées visant à combler les attentes du Parlement en matière de reddition de comptes.

Le cadre de gestion de la formation et du perfectionnement de la fonction publique de l'Australie, présenté dans le guide, s'appuie sur les principes suivants :

- harmoniser la formation avec les activités;
- intégrer la formation aux processus de gestion des ressources humaines et des autres activités;
- créer une culture axée sur la formation;
- fournir des possibilités de formation appropriées;
- gérer la formation de façon efficace;
- appuyer l'utilisation des compétences en milieu de travail;
- évaluer la formation et le perfectionnement.

Internal Budgeting (février 2003) (la préparation des budgets à l'interne)

Le guide susmentionné traite des processus internes de préparation des budgets dans les organisations et de la mesure dans laquelle ceux-ci contribuent efficacement à l'environnement de contrôle et à la capacité de l'organisation d'atteindre les objectifs qu'elle

s'est fixée. Il est étroitement lié aux guides suivants publiés en 1999 : *Buiding Better Financial Management Support* et *Building a Better Financial Management Framework*.

Les aspects des structures de contrôle dans les organisations sont abordés dans les publications suivantes :

- *Contract Management* (février 2001)
- *Business Continuity Management – Keeping the wheels in motion* (janvier 2000)
- *Building Better Financial Management Support – Functions, systems and activities for producing financial information* (novembre 1999)
- *Building Better Financial Management Framework – Definition presenting and using financial information* (novembre 1999)
- *Security and Control for SAP R/3* (octobre 1998)
- *Controlling Performance and Outcomes – Control Structures in the Commonwealth Public Sector* (décembre 1997).

L'ANAO a produit ce guide à la suite de la récente vérification de l'administration et du contrôle financiers des processus internes de préparation des budgets. Lors de cette vérification, on a décelé qu'il fallait d'autres directives pour régir l'élaboration de pratiques de préparation du budget solides, semblables à celles du secteur privé, afin d'aider les gestionnaires à fonctionner de façon plus efficace dans un cadre où résultats et extrants sont fondés sur la comptabilité d'exercice.¹

Des processus budgétaires bien conçus et bien appliqués constituent un élément essentiel pour le contrôle des niveaux d'activités et la surveillance et la gestion efficaces du rendement financier. Pour leur part, des processus budgétaires efficaces peuvent jouer un rôle de catalyseur dans la prestation réussie des extrants (services) de l'organisation. Ce guide vise à aider les gestionnaires chargés de la prise de décisions relatives à l'affectation, à l'utilisation et à l'administration des ressources. Il mentionne, entre autres, une série d'éléments des pratiques exemplaires qui, s'ils étaient adoptés, favoriseraient une gestion plus efficace et plus efficiente des ressources et amélioreraient la préparation des budgets afin que cette fonction permette l'atteinte des buts et objectifs organisationnels.

Le cadre comporte trois grands moyens d'action :

- l'intégration des processus budgétaires internes à la planification stratégique, y compris l'établissement des priorités, appuyée par une solide structure de gestion des finances et des contrôles;
- la mise en place de processus budgétaires internes efficaces et efficaces, y compris l'utilisation de technologies appropriées afin de fournir des outils d'appui aux décisions;
- l'analyse régulière du rendement par rapport aux budgets, grâce à l'apport d'une information cohérente et actuelle et à la mise en œuvre de mesures de reddition de comptes vérifiables.

Ce guide devrait se révéler un outil pratique pour les gestionnaires chargés de la préparation des budgets internes. Ceux-ci devraient se mettre à utiliser de meilleures pratiques et obtenir de meilleurs résultats.

1. Audit Report No. 52, 2001–2002 *Internal Budgeting*, Australian National Audit Office, May 2002.

Performance Information in Portfolio Budget Statements (Budget Estimates) (mai 2002) (Information sur le rendement dans les états budgétaires des portefeuilles prévisions budgétaires)

L'information sur le rendement est un outil important de la gestion du secteur public et de la reddition de comptes. Depuis que l'ANAO² a publié le guide des pratiques exemplaires intitulé *Performance Information Principles* en novembre 1996, le secteur public a adopté un cadre pour les résultats et les extrants. Les organismes ont donc dû apporter des changements à leurs régimes de gestion du rendement, particulièrement l'établissement et la présentation de l'information sur le rendement dans les états budgétaires des portefeuilles et dans les rapports annuels connexes.

Un comité parlementaire, le Comité sénatorial de la législation sur l'administration publique et les finances, a entrepris trois examens de l'information sur le rendement dans les états financiers des portefeuilles, lesquels ont soulevé des préoccupations. De plus, l'ANAO a commencé une vérification de la question, dont les constatations ont été communiquées dans le rapport de vérification n° 18, 2001–2002, intitulé *Performance Information in Portfolio Budget Statements*. Cette vérification a traité de l'information sur le rendement contenue dans les états budgétaires de portefeuilles de dix organismes du Commonwealth. Le guide vise à régler de nombreuses questions soulevées par le Comité parlementaire et la vérification.

Les exemples et les pratiques exemplaires contenus dans le guide sont tirés de la vérification et d'autres ateliers subséquents. Ces exemples et pratiques visent à aider les praticiens à établir et à améliorer l'information sur le rendement de leur organisation. Le guide cible l'information sur le rendement des états budgétaires des portefeuilles. Toutefois, les principes exposés s'appliquent à toute information sur le rendement, puisque l'information sur le rendement des états budgétaires des portefeuilles (liés à la reddition de comptes) et l'information sur le rendement aux fins de la gestion générale devraient faire partie d'un cadre entièrement intégré. Le guide devrait être consulté en parallèle avec l'information fournie par le ministère des Finances et de l'Administration sur son site Web (<http://www.finance.gov.au>) pour ce qui est des exigences liées à l'information sur le rendement des états budgétaires des portefeuilles.

La réforme de la fonction publique de l'Australie qui s'est opérée au fil des ans a fait ressortir l'importance d'une culture axée sur le rendement fondée sur des paramètres redditionnels clairs. Le rendement des états budgétaires, particulièrement sur le plan de l'efficacité, est maintenant soumis à des études plus minutieuses. L'information sur le rendement ainsi que l'évaluation et la communication de cette information sont des instruments indispensables de la surveillance et de l'amélioration du rendement.

Dans le budget de 1999–2000, la fonction publique australienne a adopté un cadre axé sur les résultats et les extrants pour présenter l'information sur le rendement au lieu de présenter celle-ci par programme. Les nouvelles modalités mettent l'accent sur une reddition de comptes améliorée à l'égard du rendement. Le fondement de la reddition de comptes et de la transparence des organismes repose sur l'information sur le rendement présentée initialement dans les états budgétaires des portefeuilles ainsi que sur les résultats communiqués ultérieurement dans les rapports annuels.

Ce guide aborde l'information sur le rendement sous les angles suivants :

- les notions d'information sur le rendement – résultats, groupes d'extrants et extrants;

2. Publié conjointement avec le ministère des Finances d'alors.

- l'information sur le rendement, y compris les indicateurs, les cibles, les coûts et la qualité des données;
- l'évaluation du rendement et la communication de l'information à ce sujet – la surveillance, les rapports annuels et la présentation de l'information sur le rendement.

Administration of Grants (mai 2002) (l'administration des subventions)

On a préparé ce guide de pratiques exemplaires dans le but de fournir une aide pratique à ceux qui pourraient participer à la planification, à la sélection de projets, à la gestion et à l'examen des programmes de subventions au sein du Commonwealth. Ce document sert également de fondement pratique pour toute future vérification des programmes de subventions. La présente édition du guide s'appuie sur les précédentes éditions de 1994 et de 1997. Depuis, l'ANAO a décidé de mettre le guide à jour à la lumière des constatations découlant des vérifications des programmes de subventions et de tenir compte d'un certain nombre de changements fondamentaux survenus dans l'environnement de la fonction publique. Ces changements ont particulièrement influé sur le cadre de reddition de comptes, sur la gestion du rendement ainsi que sur la gestion des programmes de subventions et des accords de financement.

Voici quels sont ces changements :

- l'adoption en 1997 de la Loi sur la gestion financière et la reddition de comptes et des règlements connexes, qui a substantiellement transformé le cadre de reddition de comptes du Commonwealth;
- l'adoption de la Loi sur la fonction publique de 1999, laquelle intègre les valeurs et le Code de déontologie de la fonction publique de l'Australie;
- la transition vers un mode de prestation de services en réseau, ce qui a donné lieu à une approche davantage axée sur la collaboration pour ce qui est de la prestation des programmes de subventions;
- l'introduction d'un nouveau régime fiscal, notamment l'introduction d'une taxe sur les biens et les services;
- l'utilisation accrue de guichets uniques pour la prestation des services et des demandes de subventions en direct afin d'améliorer la rapidité du traitement.

En 200–2001, on a évalué que les dépenses directes du Commonwealth en subventions versées au secteur privé, notamment les subventions à des pays étrangers, s'élevaient à 3,2 milliards de dollars. Les gestionnaires du secteur public ont fortement intérêt à voir à ce que les programmes de subventions soient bien conçus et bien administrés de façon à ce que les objectifs du gouvernement soient atteints.

Ce guide s'avère plus approprié pour les ententes de financement qui sont :

- discrétionnaires, c'est-à-dire lorsque le ministre ou l'organisme subventionnaire jouit de la latitude nécessaire pour déterminer si un demandeur en particulier recevra le financement et les conditions qui lui sont imposées (par opposition aux ententes non discrétionnaires, dans lesquelles le programme ou la législation crée un droit);
- sélectionnées parmi des propositions concurrentielles en fonction du principe du mérite, pour lesquelles on s'appuie sur une évaluation en regard de critères préétablis;
- axées sur l'atteinte de buts et objectifs conformes à la politique du gouvernement;

- conçues pour des particuliers ou des groupes communautaires qui, en règle générale, font partie du secteur sans but lucratif (mais les organisations à but lucratif ne sont pas exclues).

Néanmoins, ce guide énonce des principes administratifs s'appliquant à un vaste éventail de circonstances dans lesquelles le Commonwealth finance les activités d'autres organisations, notamment les paiements versés à un État, à un territoire ou à des administrations locales.

Ce guide traite de l'administration des subventions sous les rubriques suivantes :

- la planification d'un programme de subventions efficace, notamment en démontrant la nécessité, en établissant des stratégies et des contrôles appropriés, des mesures du rendement ainsi qu'une liste de contrôle.
- la sélection de projets, notamment le traitement et l'évaluation des demandes et la liste de contrôle;
- la gestion des ententes de financement, notamment les formulaires des ententes de financement, l'établissement et la surveillance des ententes, le versement des subventions et la liste de contrôle;
- l'évaluation du programme de subventions, notamment la gestion de l'évaluation/examen, la conduite de l'examen ou de l'évaluation et la liste de contrôle.

Si vous désirez d'autres renseignements, veuillez communiquer avec l'agent des communications à l'adresse suivante : webmaster@anao.gov.au ou par télécopieur au +61 2 6203 7777 ou par téléphone au +61 2 6203 7505. ■

Obligation de rendre compte et vérification

M^{me} Jocelyn Thompson, Vérificatrice générale de Trinité-et-Tobago

Note de la rédaction : L'article suivant est une adaptation d'une communication présentée par la Vérificatrice générale de Trinité-et-Tobago à une conférence sur la gestion des dépenses publiques dans la région des Antilles, tenue à Port of Spain (Trinidad) en février 2003.

On a défini la l'obligation de rendre compte comme l'obligation pour une personne de répondre de l'exercice d'une responsabilité qui lui a été confiée. On la relie souvent à l'obligation des dirigeants, des gouvernements et des gestionnaires d'entreprise de rendre compte de leurs actes à ceux qui les ont choisis, élus ou nommés.

En 1993, le ministre des Finances de Trinité-et-Tobago d'alors a traité de cette question lors d'un colloque sur l'intégrité :

« La confiance du public en l'intégrité du gouvernement et en la reddition de comptes à l'égard des affaires publiques est d'une importance primordiale dans un régime démocratique. Aux yeux du public, est légitime le gouvernement qui fait preuve de compétence, d'esprit d'entreprise et de bonne intendance. Si l'obligation de rendre compte à l'égard des affaires publiques existe, les attentes du public, soit que le gouvernement va mener ses activités en portant l'attention qu'elles méritent à l'économie, l'efficacité et l'efficacité, peuvent être réalisées. Bien que l'intégrité dans les affaires publiques soit distincte de l'obligation de rendre compte, on peut dire que si un gouvernement mène ses activités dans un environnement qui exige une reddition de comptes, il n'y aura guère de place pour un relâchement des normes d'intégrité. »

Le présent article résume le cycle de l'obligation de rendre compte à Trinité-et-Tobago, la contribution des fonctions de vérification interne et externe à ce processus et le rôle du Comité des comptes publics.

Le cycle de l'obligation de rendre compte à Trinité-et-Tobago

À Trinité-et-Tobago, le cycle de l'obligation de rendre compte commence par le dépôt au Parlement des prévisions budgétaires annuelles des recettes et des dépenses. Les prévisions donnent le détail des recettes et dépenses prévues pour toutes les activités gouvernementales.

Après ce dépôt, le ministre des Finances prononce le discours du budget, qui expose les plans généraux du gouvernement en matière de finances pour l'exercice suivant : les dépenses courantes, les programmes de développement, etc. Le discours est suivi par le débat sur le budget et l'adoption de la Loi de crédits, de l'Ordonnance provisoire sur la perception des impôts et taxes et de la Loi de finances. Le ministre des Finances débloque des fonds à l'intention des agents comptables après que le vérificateur général ait accordé des crédits sur le compte du Trésor public. Ces sommes doivent être dépensées selon les crédits votés par le Parlement, au « service » de Trinité-et-Tobago. Les agents comptables doivent être guidés par la Loi des finances et de la vérification, les règlements financiers et les directives publiées de temps à autre par le Trésor (ministère des Finances).

La loi des finances et de la vérification donne une liste de comptes et d'états qui doivent être soumis au plus tard quatre mois après la fin d'un exercice (qui tombe actuellement le

31 janvier). Le Trésor doit soumettre les états de la trésorerie. Pour leur part, les agents comptables doivent produire des comptes de crédits parlementaires, les receveurs des recettes, un état des recettes et débours, et les agents responsables, les états des fonds qu'ils administrent. Le Vérificateur général doit ensuite examiner ces comptes et états. Il fait ensuite rapport au Parlement dans les sept mois suivant la fin de l'exercice (actuellement, au plus tard le 30 avril).

Après leur dépôt au Parlement, le rapport du vérificateur général et les états financiers qui l'accompagnent sont renvoyés au Comité des comptes publics, qui les étudie et examine la gestion faite par le Trésor, les agents comptables, les receveurs des recettes et les agents responsables. Le Comité des comptes publics fait rapport au Parlement sur les résultats de son examen et ses recommandations. Les procès-verbaux du Trésor qui en résultent contiennent les mesures correctives que les agents comptables doivent appliquer.

La fonction de vérification interne

Un système de contrôle interne qui inclut une fonction de vérification interne joue un rôle de surveillance important dans le processus de reddition de comptes. L'Institut des vérificateurs internes définit la vérification interne comme

« une fonction indépendante d'évaluation établie au sein d'une organisation pour examiner et évaluer ses activités en tant que service rendu à l'organisation. L'objectif de la vérification interne est d'aider les membres de l'organisation à s'acquitter efficacement de leurs responsabilités. »

La haute direction est chargée de s'assurer que, dans la mesure du possible, la fonction de vérification interne, bien qu'elle soit exercée par des membres de l'organisation, échappe à toute restriction qui pourrait limiter sa portée. Il est donc obligatoire que le vérificateur interne relève directement de la haute direction afin qu'il demeure indépendant de toute influence exercée par le personnel assujéti à la vérification interne.

De plus, la vérification interne ne doit pas se borner aux opérations financières. En dernière analyse, elle aide l'organisation par ses évaluations visant à recueillir des faits et à porter un jugement, par ses recommandations et le suivi des mesures prises. Le vérificateur peut également appuyer les cadres hiérarchiques en s'assurant que des contrôles financiers et de gestion adéquats ont été mis en place et fonctionnent efficacement ou en décelant les faiblesses du système pour ensuite recommander des mesures correctrices au besoin.

À Trinité-et-Tobago, les règlements financiers pris en vertu de la Loi des finances et de la vérification prévoient une fonction de vérification interne pour chaque unité comptable de la fonction publique. Dans son examen annuel des Comptes publics, le Vérificateur général de Trinité-et-Tobago a constaté que dans la fonction publique, la fonction de vérification interne est mal comprise, mal utilisée, détournée de ses fins ou simplement ignorée depuis plusieurs années. De sérieuses lacunes sont signalées depuis les années 1980. Jusqu'à maintenant, cependant, la fonction de vérification interne n'a pas fait de progrès marqués en tant qu'outil de gestion important. Actuellement, le ministère des Finances entreprend des réformes du système de gestion financière de la fonction publique de Trinité-et-Tobago. On espère que ces efforts aideront à donner à la vérification interne la place qui lui revient et à fournir des ressources adéquates, y compris un personnel qualifié et convenablement formé.

Vérification externe

Le vérificateur externe aide l'entité à atteindre ses objectifs en lui fournissant un point de vue objectif et indépendant. Il apporte sa contribution à la fois de manière directe, par ses vérifications (financière, intégrée, de conformité, d'optimisation des ressources ou de

gestion), et de manière indirecte en fournissant de l'information utile à la direction, au conseil d'administration, aux actionnaires et aux parties intéressées.

À Trinité-et-Tobago, le vérificateur attitré des comptes publics est le Vérificateur général, dont la charge a été créée conformément au paragraphe 116(1) de la Constitution. Le Vérificateur général est chargé de procéder à un examen et de soumettre un rapport, conformément à la Constitution et à la Loi des finances et de la vérification. De plus, les lois habilitantes de certains organismes constitués par une loi peuvent prévoir des vérifications effectuées par le Vérificateur général. De plus, la Loi des finances et de la vérification prévoit que le Vérificateur général examine les organismes constitués par une loi si le Parlement l'exige.

Il est primordial que le Vérificateur général soit indépendant et paraisse l'être. La Constitution de Trinité-et-Tobago indique que

« Dans l'exercice de ses fonctions en vertu de la présente constitution, le Vérificateur général n'est pas assujéti à la direction ou au contrôle d'une autre personne ou autorité. » Sans une telle indépendance, le poids de l'opinion du Vérificateur général et sa valeur pour les personnes qui s'appuient sur elle seraient amoindris.

Le Comité des comptes publics

Depuis longtemps, le Comité des comptes publics du Parlement est l'un des principaux maillons de la chaîne de reddition de comptes au public (les autres étant le Parlement lui-même, le Trésor et le Bureau du vérificateur général). À Trinité-et-Tobago, la nécessité d'un comité des comptes publics a été reconnue par le secrétaire d'État aux Colonies en 1957, dans ses commentaires sur le transfert de responsabilités financières dans les Antilles. Selon lui, « un tel comité a un rôle vital à jouer pour protéger les intérêts du pouvoir législatif dans l'utilisation conforme des fonds publics ». En 1960, le président du Conseil législatif de Trinité-et-Tobago a nommé le premier Comité des comptes publics. La Constitution actuelle de Trinité-et-Tobago prévoit la mise sur pied d'un Comité des comptes publics et d'un Comité des comptes publics des entreprises. Les agents comptables et les autres parties responsables doivent expliquer leur gestion devant ces comités ainsi que les mesures qu'ils ont prises sur les questions soulevées dans les rapports du Vérificateur général.

Conformément à la Constitution de la République de Trinité-et-Tobago, le Vérificateur général fait rapport au président de la Chambre des représentants, au président du Sénat et au ministre des Finances. Les présidents doivent déposer le rapport à leur chambre respective, ce qui rend de fait le document public.

Conclusion

Permettez-moi de souligner en terminant que l'obligation de rendre compte est la clé de la bonne gouvernance. Si les dirigeants de la vie publique mènent leurs activités dans un environnement où la reddition de comptes est de rigueur, il n'y aura guère de place pour un relâchement des normes d'intégrité. Les freins et contrepoids prévus par la loi et les systèmes, procédures et méthodes garantiront la reddition de comptes et permettront aux gouvernements d'accorder l'importance voulue à l'économie, l'efficacité et l'efficacités. Ce qui est vital et manque parfois, c'est une norme de conduite dans la vie publique qui permette aux personnes de tous les niveaux de mener leurs activités selon des paramètres établis de responsabilité.

Dans le langage courant, l'obligation de répondre d'une responsabilité conférée signifie « l'obligation de rendre des comptes ». ■

Profil : Bureau du Contrôleur et Vérificateur général du Bangladesh

Mohammad Sharnsuzzaman, Directeur adjoint, Direction de la vérification de gestion, et Niaz Rahman, Contrôleur et Vérificateur général adjoint

Le Bangladesh, un pays en croissance rapide comptant 123 millions de personnes, a réalisé des progrès importants depuis son indépendance en 1971. Il est riche d'une histoire, d'une culture et d'une littérature millénaires. Son économie est en grande partie fondée sur l'agriculture et l'exportation de prêt-à-porter, jute brut, produits manufacturés en jute, peaux vertes, produits de cuir, thé, papier journal et fruits de mer.

Historique

Le Bureau du Contrôleur et Vérificateur général (CVG), l'institution supérieure de contrôle des finances publiques (ISC) du Bangladesh, a été créé en 1973 aux termes de la Constitution de la République. Le CVG était chargé à la fois de la vérification et de la comptabilité des recettes et dépenses publiques. Cependant, le Bureau a été déchargé de ses responsabilités de comptabilité par une modification législative apportée en 1983.

La structure de base de l'ISC dérive directement du système britannique. Il est calqué sur la Loi des finances et de la vérification de 1866 du Royaume-Uni. Le Bureau du Vérificateur général a été créé en vertu de la Loi sur le gouvernement de l'Inde de 1935.

Gouvernement

Le gouvernement est divisé en trois branches : l'exécutif (le président est le chef de l'État et le premier ministre est le chef du gouvernement), le législatif (le Parlement ou Jatiya Sangshad) et le judiciaire (la Cour suprême et les tribunaux inférieurs). Le BCV relève de l'exécutif du point de vue administratif tout en étant indépendant du point de vue fonctionnel.

Autorité légale

La Constitution du Bangladesh donne au CVG le pouvoir de vérifier les Comptes publics de la République et de faire rapport sur eux au Parlement par l'entremise du Président. La Loi sur le Contrôleur et le Vérificateur général de 1974 a donné au CVG des responsabilités supplémentaires, dont la tenue des comptes du gouvernement, la préparation des comptes de crédits parlementaires et des finances, la vérification des autorités publiques et locales créées par la loi et la préparation des comptes commerciaux et des états financiers à vocation générale. En 1975, une modification à la loi a également donné au CVG la responsabilité de vérifier les entreprises publiques dans lesquelles le gouvernement détient une participation d'au moins 50 p. 100.

Indépendance

La Constitution permet au CVG de fonctionner de manière complètement indépendante. Elle prévoit que « dans l'exercice de ses fonctions, le Contrôleur et Vérificateur général n'est pas assujéti à la direction ou au pouvoir d'une autre personne ou autorité. ». Les vérificateurs de

l'ISC ont un accès complet et sans restrictions à tous les registres et pièces des ministères ou entités appartenant à l'État. Le Président de la République nomme le CVG, qui occupe son poste jusqu'à l'âge de 60 ans. Seul le Président, sur la recommandation d'un conseil judiciaire suprême, peut démettre le CVG.

Organisation de l'ISC

L'ISC est structurée en dix directions générales dont chacune est dirigée par un directeur général. La direction générale de la vérification est chargée de vérifier différents ministères et organismes. Toutes les irrégularités financières graves décelées lors de vérifications et touchant différents organismes gouvernementaux sont signalées, à la fois dans un rapport annuel et selon les questions. Elles sont soumises à l'adaptation du Bureau du Contrôleur et Vérificateur général. Le Contrôleur et Vérificateur général adjoint (comptes et rapports) est chargé de la coordination avec les directeurs généraux pour 1) assurer la production rapide des rapports de vérification et 2) les faire approuver par le CVG.

L'ISC compte actuellement 3 600 vérificateurs. Ces derniers sont recrutés parmi différentes disciplines afin que le personnel possède des compétences complémentaires et multidisciplinaires. Tous les professionnels sont recrutés par une commission nationale indépendante. Le personnel qualifié de l'ISC possède des diplômes et des antécédents professionnels dans des domaines tels que la comptabilité, les finances, les sciences économiques, la gestion des affaires, l'administration publique, les sciences agronomiques, le génie et la médecine.

Mission de l'ISC

La mission de l'ISC est de réaliser des vérifications et évaluations indépendantes des activités du secteur public afin de fournir de l'information fiable et objective ainsi qu'une assurance au Parlement. L'ISC s'est engagée à promouvoir la reddition de comptes et la transparence au gouvernement afin de favoriser une bonne gouvernance, une question très importante pour le gouvernement et les contribuables. Ses produits visent à offrir un aperçu du fonctionnement du gouvernement.

Rapports et suivi

L'ISC publie chaque année un certain nombre de rapports présentant les résultats de ses activités annuelles de vérification. Les rapports mettent l'accent sur la conformité et les vérifications comptables d'un très grand nombre d'organismes gouvernementaux, d'administrations locales et d'entreprises d'État. Cependant, l'ISC a fait de modestes débuts en vérification de l'optimisation des ressources dans des secteurs d'intérêt public, avec le dépôt de quatre rapports de vérification.

Le CVG soumet au Président de la République des rapports annuels pour l'ensemble des ministères. Ce dernier, conformément aux exigences de la Constitution, voit à leur dépôt au Parlement. Des rapports de vérification annuels couvrant les exercices jusqu'en 2000–2001, y compris 75 rapports de vérifications spéciales axés sur des problèmes, ont déjà été soumis au Parlement. Le CVG soumet également des rapports sur les comptes nationaux et les comptes financiers annuels portant sur l'ensemble des activités financières du gouvernement. Le Comité des comptes publics, un comité choisi du Parlement, discute de ces rapports puis donne les directives et les recommandations nécessaires au pouvoir exécutif. Les autres constatations de vérification qui ne sont pas incluses dans les rapports font l'objet de discussions bilatérales avec les organismes de l'exécutif compétents, de manière à les régler.

Perfectionnement

Le Bureau du CVG s'occupe du perfectionnement, un besoin essentiel, afin de maintenir des normes professionnelles élevées. Comme l'ISC a le double mandat de veiller au perfectionnement du personnel et d'améliorer continuellement la qualité des vérifications, elle a amorcé des réformes dans le secteur de la vérification. Elles sont mises en place par l'entremise de projets de renforcement de la capacité, avec l'aide technique du Programme des Nations Unies pour le développement et du ministère du Développement international du Royaume-Uni. Dans le cadre de ces projets, diverses améliorations institutionnelles ont été apportées : informatisation, mise à jour du code de vérification, préparation de normes et de manuels de vérification, élaboration d'une méthode de vérification et formation intensive à l'étranger.

Liaison avec les organismes internationaux

Le Bureau entretient des liens avec différents organismes de vérification internationaux, notamment l'INTOSAI, l'Organisation asiatique des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ASOSAI) et les ISC d'autres pays. Ces rapports ont permis au bureau d'accroître son efficacité et d'améliorer ses résultats. Le Bangladesh est devenu membre de l'INTOSAI en mai 1973.

Le Bureau du CVG a été élu au Conseil des gouverneurs à l'Assemblée triennale de l'ASOSAI, tenue en octobre 2000. En reconnaissance de son engagement et de sa contribution, le Bureau du CVG a été nommé à divers comités permanents de l'INTOSAI :

- Commission des normes de contrôle interne,
- Groupe de travail sur la vérification environnementale,
- Groupe de travail sur la vérification des privatisations.

L'avenir, défis et perspectives

En ce début de XXI^e siècle, le Bureau se prépare à relever les défis du nouveau millénaire. Le Bureau s'acquitte de son rôle de surveillance; il fournit au Parlement et au gouvernement une assurance quant à l'économie, l'efficacité et l'efficience des activités gouvernementales. Il tente de jouer ce rôle avec professionnalisme, objectivité, équité, honnêteté et d'être prêt à relever les défis suivants :

- réaliser les dernières étapes de la séparation entre les fonctions de comptabilité et de vérification pour rehausser la crédibilité et la qualité des vérifications;
- effectuer des vérifications de gestion, en commençant par les secteurs d'intérêt public, afin de renforcer le processus de reddition de comptes en matière de finances dans le pays;
- garantir des vérifications financières et de conformité de haute qualité, de telle manière que la qualité de la vérification évolue parallèlement aux besoins et aux exigences, et adopter des normes et méthodes de vérification moderne pour garantir des produits à jour, de haute qualité et livrés rapidement.
- réformer la vérification et entreprendre d'améliorer les normes, codes et manuels de vérification;
- accélérer le rythme de l'informatisation et de la constitution d'un réseau informatique, y compris des initiatives de création d'un système d'information de gestion pour la surveillance de l'information de vérification;

- entreprendre un projet de formation de grande envergure pour enseigner au personnel les concepts et techniques de vérification les plus récents.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec l'Office of the Comptroller and Auditor-General, Audit Bhaban, 189, Shaheed Syed Nazrul Islam Sarani, Kakrail, Dhaka-1000, Bangladesh; télécopieur : 880-2-8312690; courriel : saibd@citechco.net; site Web : <http://www.cagbd.org>; téléphone : 880-2-8321447. ■

Publications à signaler

Le Bureau du vérificateur général du Pakistan a publié la dernière édition de la revue PERFORMIT, consacrée à la promotion de la vérification financière et de gestion dans le secteur public. Le dernier numéro couvre des thèmes tels que la vérification des établissements d'enseignement, le contrôle interne et les rapports sur le rendement non financier dans le secteur public. Pour recevoir un exemplaire de PERFORMIT, communiquer avec : Director General, Performance Audit Wing, Department of the Auditor General of Pakistan, PT&T Audit Building, Mauj-e-Darya Road, Lahore-54550, Pakistan; tél. : 001-92-42-9212044; téléc. : 001-92-42-9212043 ou 92-42-9212046,

Le Service des vérifications de gestion du Bureau national de vérification de la Suède (Riksrevisionsverket, RRV) a publié son Performance Audits Report 2000. Le travail de ce service est axé sur l'analyse et la promotion de l'efficacité et de l'efficacité dans les activités gouvernementales. Le RRV choisit de manière indépendante les organismes qui doivent faire l'objet d'une vérification de gestion ainsi que les thèmes à privilégier, de même que les méthodes à utiliser et les recommandations à formuler. Le dernier rapport couvre les ministères suivants : Justice, Affaires étrangères, Défense, Santé et Affaires sociales, Finances, Éducation et Science, Agriculture, Environnement et Industrie, Emploi et Communications. La RRV est l'institution supérieure de contrôle des finances publiques de Suède et mène ses vérifications de manière indépendante. Il vérifie la gestion et les finances des organismes du

gouvernement central et le résultat final des décisions politiques, conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Comme résultat de ses vérifications, le RRV fournit de l'information fiable sur la comptabilité et la gestion financière dans l'administration du gouvernement central. Pour plus de renseignements sur le RRV ou pour obtenir des exemplaires de ses publications, communiquer avec : RRV Publication Service, P.O. Box 45070, S-104 30 Stockholm, Suède; télécopieur : 001-46-8-690-41-01.

Selon GAAP Convergence 2002, une étude publiée récemment par les six principaux cabinets d'experts-comptables, une majorité écrasante (plus de 90 %) des 59 pays pris en compte dans l'étude ont l'intention de faire converger leurs normes vers les normes internationales relatives aux états financiers (International Financial Reporting Standards – IFRS). Cette étude est la troisième d'une série d'études menées par les grands cabinets de comptables, avec la visée de favoriser la convergence des normes comptables. Les investisseurs prennent de plus en plus leurs décisions d'investissement en se fondant sur les possibilités à l'échelle mondiale. La mondialisation des marchés financiers a contribué à stimuler la demande pour un cadre comptable mondial commun. L'utilisation de normes comptables propres à chaque pays rend plus difficile et coûteux pour les investisseurs la tâche de comparer les possibilités et de prendre des décisions financières éclairées. L'enquête, effectuée récemment, répond aux questions suivantes : 1) Les pays ont-ils un plan d'adoption des IFRS ou de convergence de leurs normes comptables nationales avec les IFAS? 2) Quelle est la nature du plan de convergence? 3) Quelles ont été les difficultés jusqu'à maintenant et quels

sont les obstacles sur la route vers la convergence? On peut consulter l'enquête et les résultats sur le site Web de l'International Forum on Accountancy and Development, www.ifad.net.

En décembre 2002, l'U.S. General Accounting Office, de Washington, D.C., a convoqué le Governance and Accountability Forum pour discuter des difficultés auxquelles font face les autorités chargées de la réglementation, la profession comptable, les conseils d'administration et les gestionnaires des sociétés cotées en bourse dans leur travail d'amélioration des systèmes de gouvernance d'entreprise et de reddition de comptes. Les récentes défaillances importantes de la responsabilisation, aggravées ces deux dernières années par les défaillances et faillites sans précédent d'Enron et de WorldCom, ont contribué au repli de la confiance des investisseurs sur les marchés financiers américains. Le Governance and Accountability Forum a mis l'accent sur quatre thèmes interdépendants : le gouvernement d'entreprise, le modèle de communication de l'information financière, la profession comptable, la réglementation et l'application. Ces thèmes sont apparus comme des aspects critiques à renforcer pour les secteurs public, privé et sans but lucratif. On peut se procurer le rapport GAO Forum on Governance and Accountability; Challenges to Restore Public Confidence in U.S. Corporate Governance and Accountability Systems (GAO-03-419SP) sur le site Web du U.S. General Accounting Office, www.gao.gov. On peut également commander des exemplaires des rapports et témoignages du GAO par courriel (orders@gao.gov), télécopieur (202-512-4739) ou Internet (<http://www.gao.gov/cgi-bin/ordtab.pl>). ■

DANS LE CADRE DE
L'INTOSAI

La Commission des normes de contrôle de l'INTOSAI

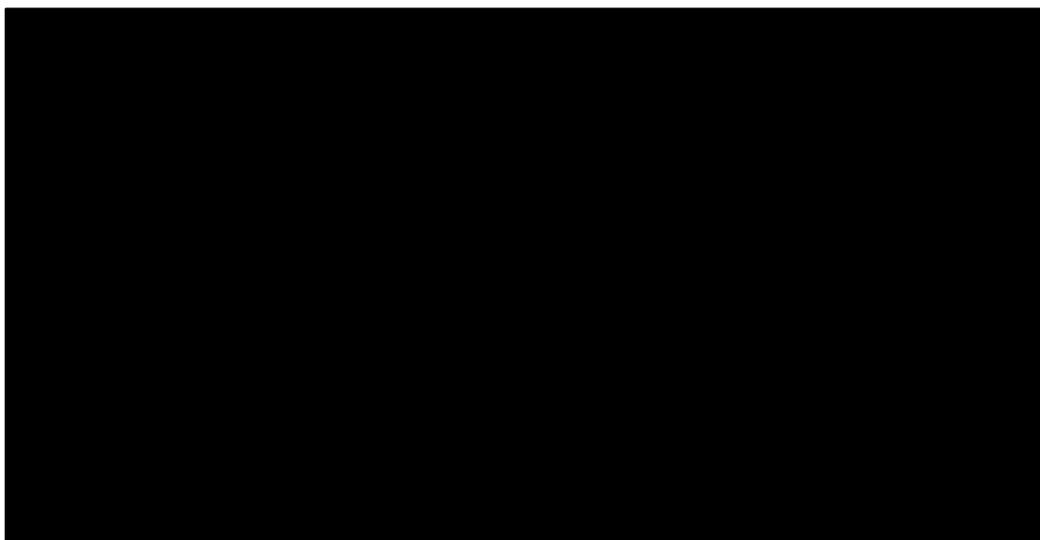
Le Groupe de travail sur les directives en matière de vérification comptable de la Commission des normes de contrôle de l'INTOSAI (CNC) s'est réuni à Washington (D.C) les 3 et 4 avril 2003. Tous les ISC du Groupe de travail — l'Autriche, le Canada, le Cameroun, la Namibie, la Norvège, le Royaume-Uni, les États-Unis et la Suède (présidence) — ont assisté à la réunion et participé à des discussions intéressantes et fécondes. Des observateurs de l'ISC du Japon, de l'International Federation of Accountants (IFAC) et de la Banque mondiale étaient également présents.

Les discussions ont porté sur des moyens concrets d'établir une collaboration professionnelle avec l'IFAC. Selon les dispositions qui ont été prises, la CNC présentera le point de vue du secteur public sur l'élaboration et la révision des normes internationales d'audit de l'IFAC. En outre, par l'intermédiaire du Groupe de travail, la CNC rédigera à l'intention des vérificateurs du secteur public des notes d'orientation avec avis et instructions sur la façon d'appliquer chaque norme internationale d'audit dans le contexte du secteur public.

L'International Assurance and Audit Standards Board (IAASB) de l'IFAC et la CNC prépareront une ébauche de protocole d'entente qui devra être approuvée par leurs organismes respectifs d'ici octobre 2003.

Le Groupe de travail de la CNC a déjà commencé à formuler des commentaires relativement à l'ébauche de normes internationales d'audit et continuera de le faire. De plus, dès cette année, les spécialistes de la vérification de l'INTOSAI devraient participer aux travaux des groupes de travail de l'IAASB chargés de la révision des normes internationales d'audit.

En mai 2003, le Groupe de travail de la CNC invitera tous les membres de l'INTOSAI à nommer les spécialistes qui feront partie du Groupe de référence. Les spécialistes choisis oeuvreront avec les groupes de travail de l'IAASB ainsi qu'à d'autres activités. Afin d'avoir l'assurance de présenter une perspective vraiment internationale, le Groupe de travail espère que les ISC du monde entier utilisant différents systèmes de vérification ou contrôle lui communiqueront leur point de vue. ■



Les membres de la Commission des normes de contrôle réunis à Washington.

La mise à jour des directives sur les normes de contrôle interne

Afin de mettre en œuvre les recommandations formulées lors du 17^e INCOSAI à Séoul, la Commission des normes de contrôle interne voit actuellement à la mise à jour des normes de contrôle interne. Les 22 et 23 janvier 2003, un groupe de travail a tenu une rencontre au siège de la Cour des comptes de Belgique afin de commencer à coordonner le projet. Des délégués des ISC de Belgique (présidence), de la Hongrie, de la Lituanie, des Pays-Bas, de la Roumanie, du Royaume-Uni et des États-Unis ont participé à la rencontre. Les délégués ont convenu d'un document-cadre intégrant le modèle du Comité des hauts fonctionnaires et les directives en vigueur. L'ISC de Bolivie, qui ne pouvait être présente, a soumis ses commentaires par écrit.

Au cours de la prochaine phase de la mise à jour, on ajoutera trois sujets au document-cadre. Le National Audit Office du Royaume-Uni élaborera la proposition visant la gestion des risques. Le General Accounting Office des États-Unis établira la proposition visant les technologies de l'information. Le Cour des comptes (Algemene Rekenkamer) des Pays-Bas, formulera la proposition visant les valeurs éthiques. Une fois établies, les propositions seront intégrées au document-cadre. Le Groupe de travail compte achever la tâche d'ici l'automne 2003. D'ici le début de 2004, tous les membres de la Commission des normes de contrôle interne devraient approuver les directives mises à jour.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec la présidence, en Belgique, de la Commission des normes de contrôle interne à l'adresse courriel suivante internalcontrol@ccek.be. ■

Lancement d'une page Web annonçant le 18^e INCOSAI

Le Bureau de contrôle d'État de la Hongrie, qui sera l'hôte du 18^e INCOSAI en octobre 2004, a lancé un site Web contenant des renseignements utiles sur le Congrès, la 51^e réunion du Comité directeur et le 50^e anniversaire de l'INTOSAI, qui sera célébré à Budapest en octobre 2003. Cette page Web se trouve à l'adresse www.incosai2004.hu. On y présente de l'information sur le programme, les matériels, les modalités d'inscription, le programme social, le lieu du Congrès, des listes d'hôtels et de l'information au sujet de la Hongrie, de Budapest et du Bureau de contrôle d'État.

Le site sera mis à jour régulièrement afin d'y inclure d'autres renseignements en hongrois ainsi que dans quatre langues officielles de l'INTOSAI.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec : le Secrétariat du Congrès, XVIII^e 2004 Budapest, Pf.54, H-1364 Budapest 4; tél. : + 36 1 484 9183, + 361 484 9184; télécopieur : +36 1 484 9294, + 36 1 484 9295; courriel : incosai2004@asz.hu.



Nouvelles de l'IDI

La rubrique Nouvelles de l'IDI vous tient informés des travaux et des programmes de l'Initiative de développement de l'INTOSAI. Pour en savoir davantage sur l'IDI et obtenir de l'information à jour entre les numéros de la Revue, visitez le site Web de l'IDI à l'adresse suivante : <http://www.idi.no>.

L'ARABOSAI augmente son bassin de spécialistes de la formation

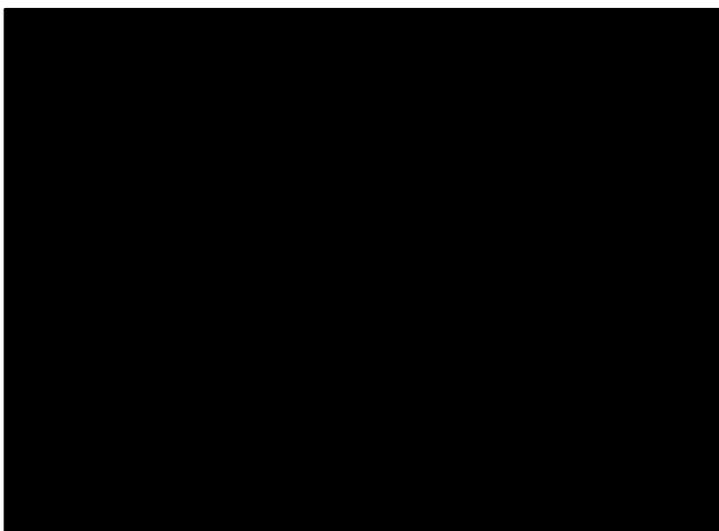
L'ARABOSAI dispose d'un bassin de formateurs régionaux depuis la fin de la première phase du Programme régional de formation à long terme (PRFLT) en 1999. Le bassin sera bientôt élargi grâce à une deuxième phase du PRFLT. Un atelier combiné intégrant conception et élaboration de cours et techniques de formation se tient à Rabat, Maroc, entre février et avril 2003. À titre d'indication de l'autonomie que le PRFLT favorise, tous les instructeurs de l'atelier tenu à Rabat avaient participé à la première phase du PRFLT.

Atelier de la SPASAI sur le contrôle de gestion

Un atelier de cinq semaines sur le contrôle de gestion s'est tenu en novembre-décembre 2002 au Samoa pour les vérificateurs de la région. Il visait expressément à fournir aux participants des capacités qui leur permettent, une fois de retour dans leur organisation, de remplir les fonctions de superviseur interne, de mentor et de formateur au fur et à mesure que le contrôle de gestion est instauré ou renforcé dans les bureaux de vérification de la SPASAI.

Deuxième atelier régional sur le contrôle au sein de l'EUROSAI

À la suite du premier atelier régional sur le contrôle tenu en Estonie l'année dernière, les spécialistes de la formation de l'IDI ont encore une fois présenté les modules Contrôle comptable et Sensibilisation à la fraude élaborés au cours de la première phase du PRFLT au sein de l'EUROSAI. Trente contrôleurs provenant de pays candidats à l'Union européenne ont assisté à l'atelier tenu à Nicosie, Chypre, en février 2003.



De gauche à droite, voici les instructeurs de l'atelier de l'EUROSAI : Tonis Saar (Estonie), Zoltan Giday (Hongrie), Goranka Kiralj (Slovénie), Chrysostomos Nicolaou (Chypre), Louiza Avraamides (Chypre), Ina Balcevic (Lettonie) et Zbyslaw Dobrowolski (Pologne).

Planification stratégique en Afrique anglophone

L'IDI participera à l'Atelier de planification stratégique de l'AFROSAI anglophone, tenu en Afrique du Sud, en mars 2003. Efficace et bien développée, la formation dans cette sous-région repose sur des partenariats avec les ISC des Pays-Bas et de la Suède. L'IDI continuera de travailler avec le secrétariat régional en Afrique du Sud, et il aide à financer un symposium régional qui se tiendra en juin 2003.

Contrôle de gestion et formation relative à la dette publique dans la région de l'OLACEFS

En février 2003, le Panama a présenté un cours de contrôle de gestion de deux semaines à 26 vérificateurs provenant de huit ISC de l'OLACEFS de la région centraméricaine dans le cadre du programme de partenariats entre l'OLACEFS, le General Accounting Office des É.-U., l'IDI et la Banque interaméricaine de développement. Conçu et présenté par les spécialistes de la formation de l'OLACEFS, il faisait suite à un cours similaire donné aux vérificateurs de l'Amérique du Sud l'année dernière.

À la fin d'avril 2003, un cours de formation des formateurs de cinq semaines sur la dette publique se tiendra à Mexico, Mexique. Il sera le premier résultat d'une coopération de longue date avec la Commission de la dette publique de l'INTOSAI. Certaines ISC ont été invitées à envoyer des participants à l'atelier, qui servira de tremplin pour le lancement de programmes de formation nationaux portant sur cet important sujet. Les progrès accomplis relativement à la formation concernant la dette publique seront signalés dans les numéros futurs des Nouvelles de l'IDI.

Programme régional de formation à long terme de la CAROSAI

Vingt-deux vérificateurs provenant de 13 pays membres de la CAROSAI participeront à l'Atelier des techniques de formation (ATF) qui se tiendra à Sainte-Lucie en mai 2003, après avoir participé à l'Atelier de conception et d'élaboration de cours (ACEC) à la fin de l'année dernière. Cette initiative de l'IDI entraînera l'établissement du premier bassin de spécialistes de la formation de l'IDI dans la région. Le principal résultat du PRFLT sera un atelier de huit jours sur le contrôle comptable, qui sera présenté dans la région plus tard au cours de l'année par certains spécialistes de la formation.

Pour communiquer avec l'IDI

Si vous voulez discuter de questions abordées dans ce numéro des Nouvelles de l'IDI, veuillez communiquer avec nous par téléphone, au ++47 22 24 13 49, ou par courriel, à idi@idi.no. ■

Événements de l'INTOSAI en 2003–2004

Avril

28–29 Réunion du Groupe de travail sur la planification stratégique de l'INTOSAI Washington, D.C.

28– Atelier régional sur la vérification de la dette publique de l'OLACEFS
May 30 Mexico, Mexique

Juillet

Octobre

13–16 51^e réunion du Comité directeur de l'INTOSAI Budapest, Hongrie

15

Janvier 2004

Mai

7–16 Séminaire du Groupe de travail sur la vérification environnementale de l'IDI/INTOSAI Ottawa, Canada

12–30 Atelier des techniques de formation de la CAROSAI/IDI Sainte-Lucie

26–28 3^e événement de formation de l'EUROSAI Prague, République tchèque

Août

11–14 VI^e Congrès de la CAROSAI Hamilton, Bermudes

Novembre

Février

Juin

9–10 Réunion du Groupe de travail sur le contrôle de la privatisation de l'INTOSAI Prague, République tchèque

23–24 Réunion de la Commission de la dette publique Mexico, Mexique

23–28 8^e réunion du Groupe de travail sur la vérification environnementale de l'INTOSAI Varsovie, Pologne

Septembre

10–12 12^e réunion de la Commission permanente pour le contrôle informatique de l'INTOSAI Oslo, Norvège

XXVII^e réunion du Comité directeur de l'EUROSAI Italie

Décembre

Mars

28–30 Réunion du Groupe de travail des TI de l'EUROSAI Berne, Suisse

N.D.L.R. : Ce calendrier est publié à l'appui de la stratégie de communications de l'INTOSAI et comme moyen d'aider les membres de l'INTOSAI à planifier et à coordonner leurs engagements. Figureront dans cette section régulière de la Revue les événements intéressants l'ensemble des membres de l'INTOSAI et les événements régionaux tels que les congrès, les assemblées générales et les réunions des comités directeurs. En raison de l'espace restreint, les nombreux cours de formation et autres réunions professionnelles offerts par les régions ne peuvent être inclus. Pour plus de renseignements, s'adresser au secrétaire général de chaque groupe de travail régional.